REGLEMENT INTERIEUR DE LA PAUSE-CARTABLE

La municipalité de Vaux-sur-mer propose une **« aide aux devoirs »** pour les élèves du niveau CP à CM2, appelé la **« pause cartable »**. Il s'agit d'un lieu d'accueil surveillé dans lequel les enfants scolarisés peuvent avancer dans leurs devoirs.

1 – Les services

Après le goûter distribué à tous les élèves fréquentant l'accueil périscolaire (garderie), un système d'aide aux devoirs est mis en place chaque soir sauf le vendredi. Il s'agit d'un **accompagnement** au cours duquel tous les devoirs donnés ne sont pas forcément faits. Cela nécessite obligatoirement que les parents vérifient et reprennent les devoirs.

2 – Le fonctionnement

Ce service fonctionne les lundis, mardis et jeudis **entre 17h00 et 18h00.**
Les enfants inscrits sont réunis dans les salles de classes et **encadrés par des bénévoles**.
Les enfants, qui ne sont pas inscrits à la pause-cartable, seront pris en charge par les animateurs pour faire un atelier lecture, des jeux de société, une activité manuelle ou des jeux de cours à l'extérieur.

Fonctionnement sans coût supplémentaire

Rotations des groupes :

	Lundi	Mardi	Jeudi	
De 17h00 à 17h30	CP	CE	CM	⇢ départ chez eux à partir de 17h30
De 17h30 à 18h00	CE – CM	CM – CP	CP - CE	⇢ départ chez eux à partir de 18h00

3- Inscription

Un enfant qui fréquente « la pause cartable », doit être préalablement inscrit à l'accueil périscolaire (garderie), réservations via le portail famille et avoir complété la fiche d'inscription à la « pause cartable ».
L'inscription est établie pour l'année scolaire.

Coupon au verso à signer et à remettre au Pôle Enfance-Jeunesse

. En main propre à la directrice de l'Accueil de Loisirs + Accueil Périscolaire

. Dans la boite aux lettres :

Pôle Enfance-Jeunesse	
(centre de loisirs)	**Groupe scolaire**
4 avenue Parc des Sports	**30 Rue de la Clairière**
17 640 VAUX-sur-MER	**17 640 VAUX-sur-MER**

4- Responsabilités

A la fin de la pause cartable, les enfants retournent à l'accueil périscolaire, ils seront confiés le soir aux personnes indiquées sur le dossier d'inscription.

5– Comportement

Certaines règles doivent être respectées :

- ✓ Être calme et faire sérieusement ses devoirs
- ✓ Respecter le personnel d'encadrement
- ✓ Respecter les autres enfants
- ✓ Participer à l'activité avec son cartable, cahier de brouillon, stylo…
- ✓ Ranger et respecter le matériel
- ✓ Laisser les locaux en parfait état de propreté

6– Sanctions

Les manquements aux règles énoncées ci-dessus seront signalés et pourront donner lieu à des sanctions.
La famille sera informée préalablement de l'incident, et un rendez-vous avec la direction du Pôle Enfance-Jeunesse pourra être défini afin de permettre à la famille d'engager le dialogue avec l'enfant et de trouver une solution aux problèmes rencontrés.

En fonction de la gravité des faits, l'échelle des sanctions sera la suivante :

- Avertissement officiel
- Exclusion temporaire puis définitive de l'aide aux devoirs.

NB : LES PLACES SONT LIMITÉES

INSCRIPTION « PAUSE CARTABLE »

Nous soussignés (es).....

Père, Mère, Responsable de l'élève.....

scolarisé(e) en classe de .....chez Mme : .....

attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la pause cartable (dans le cadre de l'accueil périscolaire) et nous engageons à le respecter.

J'inscris mon enfant le : Lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐

Signature de l'élève Signature des parents